

Exercices corrigés de la comptabilité des sociétés

Table des matières :

➤ EXERCICE 1 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

- Solution exercice 1

➤ EXERCICE 2 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

- Solution exercice 2

➤ Exercice 3 : Versement anticipé

- Solution exercice 3

➤ Exercice 4 : Actionnaire défaillant

- Solution exercice 4

EXERCICE 1 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

La S.A. des établissements « SOMACAF » est définitivement constituée le 1er juin. Les apports sont les suivants :

A) Apports en nature

- Fonds commercial 100 000 DH
- Matériel & outillage 50 000 DH
- Matériel informatique 30 000 DH

B) Apports en espèces faits par divers actionnaires à déterminer.

Le capital de la société est de 400 000 DH représenté par actions de 100 DH, les actions en espèces étant libérées de moitié dès la constitution. Les frais de la constitution, réglés par chèque s'élèvent à 13 150 DH.

TRAVAIL À FAIRE :

Passer les écritures de constitution de la société.

Solution exercice 1

34611	Associés, compte d'apports en numéraire	220.000	
34612	Associés, compte d'apport en nature	180.000	
1111	Capital social		400.000
	<i>Souscription du capital</i>		
2230	Fonds commercial	100.000	
2332	Matériel et outillage	50.000	
2355	Matériel informatique	30.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature		180.000
	<i>Libération des apports en nature</i>		
5141	Banque	110.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		110.000
	<i>Libération des apports en numéraire de 50%</i>		
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	110.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		110.000
	<i>Constatation de 50% non appelé</i>		
2111	Frais de constitution	13.150	
5141	Banque		13.150
	<i>Règlement des frais de constitution</i>		

EXERCICE 2 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Le 1er janvier, la S.A. « GLOBANORE » a été constituée au capital de 3,000,000 DH, divisé en actions de 100 DH. Mr FARAH a apporté un fonds commercial estimé 300,000 DH, il a reçu 120,000 DH en espèces et 1800 actions entièrement libérées.

MM. SELLAM et DAHMANE ont apporté par parts égales, un actif résultant d'une société de fait existant entre eux, composé des éléments suivants :

- Immeuble	750,000 DH
- Matériel et outillage	234,900 DH
- Stock de matières 1ère	326,850 DH
- Stock d'emballages	57,000 DH
- Créances sur des clients	318,000 DH
- Effets en portefeuille	166,050 DH

MM. SELLAM et DAHMANE ont consenti un rabais de 1500 DH sur les créances, pour le cas de recouvrements difficiles.

Il leur a été attribué un nombre d'actions d'apport égal au montant de leurs apports.

Les autres actions ont été souscrites par divers actionnaires qui ont libéré le premier $\frac{1}{4}$ en espèces.

□ Le 3 janvier, la société a appelé le reste du capital.

□ Le 1er juin, la société a apporté le reste du capital.

□ Le 16 juin, la société a reçu de sa banque, l'avis de crédit n° 452 relatif à la libération des $\frac{3}{4}$ des actions de numéraire.

TRAVAIL À FAIRE :

Passer au journal de la société, toutes les écritures de constitution.

Solution exercice 2

Apports en nature :

$$\text{FARAH} = 1800 \times 100 = 180,000$$

$$\text{SELLAM et DAHMANE} = 750,000 + 234,900 + 326,850 + 57000 + 318000 + 166,050 - 1500 = 1,800,000$$

$$\text{Apports en nature} = 180,000 + 1,800,000 = 1,980,000$$

$$\text{Apports en numéraire} = 3,000,000 - 1,980,000 = 1,020,000$$

34611	Associés, compte d'apports en numéraire	1.020.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature	1.980.000	
1111	Capital social		3.000.000
	<i>Souscription du capital</i>		
5141	Banque (¼)	255.000	
1119	Actionnaires, capital s. non appelé (¾)	765.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		1.020.000
	<i>Libération des apports en numéraire</i>		
2230	Fonds commercial	300.000	
2320	Constructions	750.000	
2332	Matériel et outillage	234.900	
3121	Stock de matières premières	326.850	
3123	Stock d'emballage	57.000	
3421	Clients	318.000	
3425	Clients, effets à recevoir	166.050	
5900	Provision pour dépréciation		1.500
5141	Banque		120.000
34612	Associés, compte d'apports en nature		1.980.000
	<i>Libération des apports en nature</i>		
2111	Frais de constitution	1.500	
5141	Banque		1.500
	<i>Règlement des frais de constitution</i>		
3461	Actionnaires, capital s. et appelé non versé	765.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		765.000
	<i>Appel du reste du capital (¾)</i>		
5141	Banque	765.000	
3461	Actionnaires, capital s. et a. non versé		765.000
	<i>Libération du reste du capital</i>		

Exercice 3 : Versement anticipé

La S.A « S.Z.S » a été définitivement constituée le 2 janvier N au capital de 1 million de DH divisé en 10,000 actions de 100 DH.

Les apports ont été les suivants :

A) Apports en nature :

- Fonds commercial 100,000 DH
- Matériel de bureau 50,000 DH
- Mobilier de bureau 50,000 DH

B) Apports en espèces :

- Souscription en numéraire 800,000 DH

Les actions d'apports et les actions de numéraire ont été libérées conformément à la loi, le premier quart seul ayant été libéré. Mais 3,000 actions de numéraire ont été faits, libérées de 50% et 1000 de 100% dès la constitution.

On admet que les fonds étaient disponibles à la banque dès la constitution.

Travail à faire :

- Passer les écritures de constitution de la société.
- Le 30 septembre, la société a appelé le deuxième quart des actions de numéraire.
- Passer au journal les écritures d'appel et de libération du deuxième ¼.

Solution exercice 3

34612	Associés, compte d'apports en nature	200.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	800.000	
1111	Capital social <i>Souscription</i>		1.000.000
2230	Fonds commercial	100.000	
2352	Matériel de bureau	50.000	
2351	Mobilier de bureau	50.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature <i>Libération d'apports en nature</i>		200.000
5141	Banque	200.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire <i>Libération d'apports en numéraire</i>		200.000
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	600.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire <i>Constatation de 75% du capital</i>		600.000
5141	Banque	150.000	
44681	Actionnaires, versements anticipés <i>Versement anticipé</i>		150.000
3462	Actionnaires, capital souscrit et appelé n.v	200.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé <i>Appel du 2^e ¼</i>		200.000

Exercice 4 : Actionnaire défaillant

Le 1er janvier, la S.A « TICOMA à directoire et à conseil de surveillance » est créée au capital de 1,000,000 DH divisé en actions de 1000 DH, dont 4000 actions de numéraire et 6000 actions d'apport.

Les actions d'apports sont remises à Mr BENEBOUD en numération des apports suivants :

- | | |
|----------------------|------------|
| - Immeuble | 360,000 DH |
| - Fonds commercial | 100,000 DH |
| - Matériel de bureau | 20,000 DH |
| - Fournisseurs | 60,000 DH |

Les actions de numéraire sont libérées du quart. Un actionnaire Mr IDRISSI, possesseur de 500 actions fait défaut.

Après avoir adressé à Mr IDRISSI une mise en demeure et une lettre recommandée d'information sur la mise en vente des actions, la société procède le 1er août à l'exécution en bourse. La vente des titres rapporte 21,920 DH.

Le solde compte tenu des intérêts de retard à 6% est réglé le 6 août à l'actionnaire défaillant par chèque bancaire.

Travail à faire :

1. Déterminer le nombre d'actions remises à Mr BENABBOUD
2. Passer les écritures de constitution de la société.
3. Passer les écritures d'appel et de libération du deuxième $\frac{1}{4}$ des actions de numéraire.
4. Passer les écritures d'exécution en bourse et de règlement à l'actionnaire défaillant.

Solution exercice 4

34611	Associés, compte d'apports en numéraire	400.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature	600.000	
1111	Capital social <i>Souscription du capital</i>		1.000.000
5141	Banque (¼)	100.000	
1119	Actionnaires, capital s. non appelé (¾)	300.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire <i>Libération des apports en numéraire</i>		400.000
5141	Banque	25.000	
44681	Actionnaires, versements anticipés <i>Versement anticipé</i>		25.000
2321	Bâtiments	360.000	
2230	Fonds commercial	100.000	
2332	Matériel et outillage	180.000	
2351	Mobilier de bureau	20.000	
4411	Fournisseurs		60.000
34612	Associés, compte d'apports en nature <i>Libération des apports en nature</i>		600.000

2111	Frais de constitution	---	---
5141	Banque <i>Règlement des frais de constitution</i>		
3462	Actionnaires, capital souscrit et appelé n.v.	100.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé <i>Appel du deuxième ¼</i>		100.000
5141	Banque (2500 × 100 × ¼)	62.500	
44681	Actionnaire, vers. anticipés (1000 × 100 × ¼)	25.000	
3461	Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé <i>Libération du 2^e quart sauf Mr IDRISSI</i>		87.500
34681	Actionnaires défaillants	12.500	
3461	Actionnaires, c.s.a. non ver. (500 × 100 × ¼) <i>Reclassement du défaillant</i>		12.500
5141	Banque	21.920	
34681	Actionnaire défaillant <i>Cession des actions</i>		21.920
34681	Actionnaires défaillants (21.920 - 12.500)	9.420	
7381	Intérêts et produits assimilés		125
5141	Banque <i>Règlement du défaillant</i>		9.295

Résultat du défaillant :

$$\begin{array}{l}
 \text{Sommes encaissées} \rightarrow 9.295 \\
 \text{Sommes payées} \rightarrow \frac{12.500}{(-) 3.205} \\
 \text{(500} \times 100 \times \frac{1}{4})
 \end{array}
 \left\{
 \begin{array}{l}
 (500 \times 100 \times \frac{2}{4}) - 21.920 \rightarrow 3.080 \text{ (pertes sur actions)} \\
 + 125 \text{ (intérêts)} \\
 \hline
 3.205
 \end{array}
 \right.$$